

**REN HV 36**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	28.06.2019	400001009479	Date de la première version publiée: 28.06.2019

Date d'impression 23.09.2020

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : REN HV 36

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Durcisseur

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA  
Adresse : Everslaan 45  
3078 Everberg  
Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41  
Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global\_Product\_EHS\_AdMat@huntsman.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:  
ANGERS: 02 41 48 21 21  
BORDEAUX: 05 56 96 40 80  
LILLE: 0 825 812 822  
LYON: 04 72 11 69 11  
MARSEILLE 04 91 75 25 25  
NANCY: 03 83 32 36 36  
PARIS: 01 40 05 48 48  
RENNES: 02 99 59 22 22  
STRASBOURG: 03 88 37 37 37  
TOULOUSE: 05 61 77 74 47  
EUROPE: +32 35 75 1234  
France ORFILA: +33(0)145425959  
ASIA: +65 6336-6011  
China: +86 20 39377888  
+86 532 83889090  
India: + 91 22 42 87 5333  
Australia: 1800 786 152  
New Zealand: 0800 767 437  
USA: +1/800/424.9300

## REN HV 36

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	28.06.2019	400001009479	Date de la première version publiée: 28.06.2019

Date d'impression 23.09.2020

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B	H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

**Prévention:**  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.  
P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## REN HV 36

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	28.06.2019	400001009479	Date de la première version publiée: 28.06.2019

Date d'impression 23.09.2020

LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Recueillir le produit répandu.

P391

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with trimethylhexane-1,6-diamine

Aziridine, homopolymer

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Amines

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with, 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with, trimethylhexane-1,6-diamine	153195-44-9 -	Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 25 - < 30
Bis(isopropyl)naphthalene	38640-62-9 254-052-6 01-2119565150-48	Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 2,5 - < 10
Aziridine, homopolymer	9002-98-6 Polymère	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 2,5

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## REN HV 36

Version 1.0 Date de révision: 28.06.2019 Numéro de la FDS: 400001009479 Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 28.06.2019

Date d'impression 23.09.2020

		Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Chronic 2; H411	
Alcool benzylique	100-51-6 202-859-9 603-057-00-5 01-2119492630-38	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
Enlever les lentilles de contact.  
Demander conseil à un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.  
Ne PAS faire vomir.  
Consulter un médecin si nécessaire.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

**REN HV 36**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	28.06.2019	400001009479	Date de la première version publiée: 28.06.2019

Date d'impression 23.09.2020

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Méthodes spécifiques d'extinction : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Mesures d'ordre technique : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## REN HV 36

Version 1.0 Date de révision: 28.06.2019 Numéro de la FDS: 400001009479 Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 28.06.2019

Date d'impression 23.09.2020

- Ventilation locale/totale : Assurer une ventilation adéquate.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
- Précautions pour le stockage en commun : Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Kaolin	1332-58-7	VME	10 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
Iron manganese trioxide	12062-81-6	VME	10 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

## REN HV 36

Version 1.0      Date de révision: 28.06.2019      Numéro de la FDS: 400001009479      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 28.06.2019

Date d'impression 23.09.2020

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur	
sulfate de baryum	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10 mg/m <sup>3</sup>	
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m <sup>3</sup>	
	Utilisation par les consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10 mg/m <sup>3</sup>	
	Utilisation par les consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	13000 mg/kg	
Alcool benzylique	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	47 mg/kg	
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	450 mg/m <sup>3</sup>	
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	9,5 mg/kg	
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	90 mg/m <sup>3</sup>	
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	28,5 mg/kg	
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	40,55 mg/m <sup>3</sup>	
	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	25 mg/kg	
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	5,7 mg/kg	
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,11 mg/m <sup>3</sup>	
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	5 mg/kg	
	Bis(isopropyl)naphthalène	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à long terme	30 mg/m <sup>3</sup>
		Travailleurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à long terme	4,3 mg/kg p.c./jour
Consommateurs		Inhalation	Effets systémiques, Exposition à long terme	7,4 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs		Dermale	Effets systémiques, Exposition à long terme	2,1 mg/kg p.c./jour	
Consommateurs		Oral(e)	Effets systémiques, Exposition à long terme	2,1 mg/kg p.c./jour	
Iron manganese trioxide	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m <sup>3</sup>	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

## REN HV 36

Version 1.0      Date de révision: 28.06.2019      Numéro de la FDS: 400001009479      Date de dernière parution: -  
 Date de la première version publiée: 28.06.2019

Date d'impression 23.09.2020

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
sulfate de baryum	Eau douce	115 µg/l
	Station de traitement des eaux usées	62,2 mg/l
Remarques:	Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	600,4 mg/kg
	Facteurs d'Évaluation	
	Sol	207,7 mg/kg
	Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce	1 mg/l
Alcool benzylique	Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,1 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	2,3 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	39 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	5,27 mg/kg
	Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment marin	0,527 mg/kg
	Facteurs d'Évaluation	
	Sol	0,456 mg/kg
	Facteurs d'Évaluation	
	Empoisonnement secondaire	
	Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce	0,26 µg/l
Bis(isopropyl)naphthalene	Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,026 µg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	0,15 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,94 mg/kg
	Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,094 mg/kg
	Méthode de l'équilibre	



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## REN HV 36

Version 1.0 Date de révision: 28.06.2019 Numéro de la FDS: 400001009479 Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 28.06.2019

Date d'impression 23.09.2020

	Sol	0,1872 mg/kg
Méthode de l'équilibre		
	Empoisonnement secondaire	25 mg/kg
Facteurs d'Évaluation		

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle

Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Alcool éthylvinyle laminé (EVAL)

Délai de rupture : > 8 h

Remarques : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

Type de Filtre recommandé:

Particules organiques et vapeur de type organique

Filtre de type : Filtre de type A-P

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : pâte

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## REN HV 36

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	28.06.2019	400001009479	Date de la première version publiée: 28.06.2019

Date d'impression 23.09.2020

Couleur	: brun
Odeur	: type amine
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
pH	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point de fusion	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'éclair	: > 200 °C Méthode: Evalué(e), coupelle fermée
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Vitesse de combustion	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité de vapeur relative	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité relative	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité	: 0,68 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: insoluble (20 °C)
Solubilité dans d'autres solvants	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**REN HV 36**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	28.06.2019	400001009479	Date de la première version publiée: 28.06.2019

Date d'impression 23.09.2020

Viscosité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Propriétés explosives : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Propriétés comburantes : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**9.2 Autres informations**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.2 Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Stable dans des conditions normales.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

**10.5 Matières incompatibles**Matières à éviter : Acides forts et bases fortes  
Oxydants forts**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Oxydes de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

La combustion produit des fumées délétères et toxiques.

Produits de décomposition dangereux : dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
Oxydes d'azote**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2 000 mg/kg  
- Produit Méthode: Méthode de calculToxicité aiguë par inhalation - : Estimation de la toxicité aiguë : > 5 mg/l  
Produit Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Méthode de calcul

**REN HV 36**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	28.06.2019	400001009479	Date de la première version publiée: 28.06.2019

Date d'impression 23.09.2020

**Composants:**

Bis(isopropyl)naphthalene:

Toxicité aiguë par voie  
cutanée

: DL50 (Rat, mâle et femelle): &gt; 4 500 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de  
toxicité aiguë par la peauToxicité aiguë (autres voies  
d'administration) : Donnée non disponible**Corrosion cutanée/irritation cutanée****Composants:**4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane,  
reaction products with trimethylhexane-1,6-diamine:

Méthode: OCDE ligne directrice 431

Résultat: Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Bis(isopropyl)naphthalene:

Espèce: Lapin

Durée d'exposition: 4 h

Evaluation: Pas d'irritation de la peau

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Blessures normalement réversibles

Alcool benzylique:

Espèce: Lapin

Evaluation: Pas d'irritation de la peau

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Pas d'irritation de la peau

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire****Composants:**4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane,  
reaction products with trimethylhexane-1,6-diamine:

Résultat: Corrosif

Bis(isopropyl)naphthalene:

Espèce: Lapin

Evaluation: Pas d'irritation des yeux

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Aziridine, homopolymer:

Résultat: Irritation des yeux

Alcool benzylique:

Espèce: Lapin

Evaluation: Irritant

**REN HV 36**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	28.06.2019	400001009479	Date de la première version publiée: 28.06.2019

Date d'impression 23.09.2020

Méthode: OCDE ligne directrice 405  
Résultat: Irritant pour les yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Composants:**

Bis(isopropyl)naphthalene:  
Type de Test: Test de Maximalisation  
Voies d'exposition: Peau  
Espèce: Cochon d'Inde  
Méthode: OCDE ligne directrice 406  
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Aziridine, homopolymère:  
Evaluation: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

Alcool benzylique:  
Voies d'exposition: Peau  
Espèce: Cochon d'Inde  
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

**Composants:**

Bis(isopropyl)naphthalene:  
Evaluation: Peut être nocif en cas d'ingestion ou par inhalation.  
Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

**Mutagénicité sur les cellules germinales****Composants:**

4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with trimethylhexane-1,6-diamine:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
Système d'essais: Salmonella typhimurium and E. coli  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Bis(isopropyl)naphthalene:  
Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Concentration: 9.5 - 60 µg/L  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif

: Type de Test: Test de Ames  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Concentration: 92 mg/plate  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation

**REN HV 36**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	28.06.2019	400001009479	Date de la première version publiée: 28.06.2019

Date d'impression 23.09.2020

métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

: Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris  
Concentration: 40 - 60 mg/ml  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

**Composants:**

Bis(isopropyl)naphthalene:  
Génotoxicité in vivo

: Type de Test: Test du micronoyau  
Espèce utilisée pour le test: Souris (mâle et femelle)  
Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Dose: 1.92 g/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

Alcool benzylique:  
Génotoxicité in vivo

: Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Dose: 200 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

**Composants:**

Bis(isopropyl)naphthalene:  
Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation

: Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation

: Donnée non disponible

**Cancérogénicité****Composants:**

Alcool benzylique:  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'exposition: 103 semaines  
Dose: 400 mg/kg  
Fréquence du traitement: 5 quotidien  
Méthode: OCDE ligne directrice 453  
Résultat: négatif

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## REN HV 36

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	28.06.2019	400001009479	Date de la première version publiée: 28.06.2019

Date d'impression 23.09.2020

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

### Toxicité pour la reproduction

Effets sur la fertilité : Donnée non disponible

### Composants:

Bis(isopropyl)naphthalene:

Incidences sur le

développement du fœtus

: Espèce: Rat, femelle

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 100, 250, 625 mg/kg

Durée d'un traitement unique: 20 d

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité maternelle générale: Dose la plus faible avec effet

toxique observé: 250 Poids corporel mg / kg

Tératogénicité: Dose sans effet toxique observé: 625 Poids

corporel mg / kg

Toxicité embryo-fœtale.: Dose sans effet toxique observé: 625

Poids corporel mg / kg

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.31.

Résultat: Aucune incidence tératogène.

Alcool benzylique:

Espèce: Souris, femelle

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: Dose la plus faible avec effet

toxique observé: 550 Poids corporel mg / kg

Résultat: Aucune incidence tératogène.

### Composants:

Bis(isopropyl)naphthalene:

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

: Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

Bis(isopropyl)naphthalene:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 170 mg/kg

Voie d'application: par voie orale (alimentation)

Durée d'exposition: 4 320 h Nombre d'expositions: 7 d

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## REN HV 36

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	28.06.2019	400001009479	Date de la première version publiée: 28.06.2019

Date d'impression 23.09.2020

Dose: 170, 340, and 670 mg/kg  
Méthode: Toxicité subchronique  
Remarques: Aucun effet indésirable n'a été signalé

Alcool benzylique:  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
NOEC: 400 mg/kg, 1072  
Voie d'application: Inhalation  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Durée d'exposition: 4 Weeks Nombre d'expositions: 6 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 412

### **Composants:**

Bis(isopropyl)naphthalene:  
Toxicité à dose répétée - Evaluation : Peut être nocif en cas d'ingestion ou par inhalation.  
Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

### **Toxicité par aspiration**

#### **Composants:**

Bis(isopropyl)naphthalene:  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### **Expérience de l'exposition humaine**

Informations générales: Donnée non disponible

Inhalation: Donnée non disponible

Contact avec la peau: Donnée non disponible

Contact avec les yeux: Donnée non disponible

Ingestion: Donnée non disponible

### **Toxicologie, Métabolisme, Distribution**

Donnée non disponible

### **Effets neurologiques**

Donnée non disponible

### **Information supplémentaire**



## REN HV 36

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	28.06.2019	400001009479	Date de la première version publiée: 28.06.2019

Date d'impression 23.09.2020

Ingestion: Donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with trimethylhexane-1,6-diamine:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,64 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,96 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

#### Bis(isopropyl)naphthalene:

Toxicité pour les poissons : CL50 : > 0,5 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.  
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 0,16 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1,7 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOECr (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): env. 0,15 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: DIN 38412  
Remarques: La toxicité aquatique est peu probable du fait de

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## REN HV 36

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	28.06.2019	400001009479	Date de la première version publiée: 28.06.2019

Date d'impression 23.09.2020

la faible solubilité.

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,013 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

Évaluation Ecotoxicologique  
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Aucune toxicité à la limite de solubilité

Aziridine, homopolymère:  
Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(ide)): > 1 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Alcool benzylique:  
Toxicité pour les poissons : CL50 : 460 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OPPTS 850.1075

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 230 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EgC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 770 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 51 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

**REN HV 36**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	28.06.2019	400001009479	Date de la première version publiée: 28.06.2019

Date d'impression 23.09.2020

4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with trimethylhexane-1,6-diamine:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Inoculum: Boue activée, non adaptée  
Concentration: 20 mg/l  
Résultat: N'est pas biodégradable.  
Biodégradation: 0 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Bis(isopropyl)naphthalene:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée  
Concentration: 0,2 mg/l  
Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 30 - 35 %  
Durée d'exposition: 56 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 310

Aziridine, homopolymer:

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable.

Alcool benzylique:

Biodégradabilité : Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des eaux usées)  
Concentration: 20 mg/l  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 95 - 97 %  
Durée d'exposition: 21 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**Composants:**

Bis(isopropyl)naphthalene:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)  
Durée d'exposition: 60 d  
Facteur de bioconcentration (FBC): 770 - 6 400  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: Essai en dynamique

Coefficient de partage: n-octanol/eau

: log Pow: 6,081  
Méthode: QSAR

Alcool benzylique:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 1

Coefficient de partage: n-octanol/eau

: log Pow: 1,1 (20 °C)

**12.4 Mobilité dans le sol**

**Composants:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## REN HV 36

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	28.06.2019	400001009479	Date de la première version publiée: 28.06.2019

Date d'impression 23.09.2020

Bis(isopropyl)naphthalene:  
Répartition entre les : Koc: 36108  
compartiments : Méthode: QSAR  
environnementaux

Alcool benzylique:  
Répartition entre les : Koc: 5 - 15  
compartiments  
environnementaux

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.  
Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### IATA

14.1 Numéro ONU : UN 2735

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : Amines, liquid, corrosive, n.o.s.

(TRIMETHYLHEXAMETHYLENEDIAMINE, DIISOPROPYLNAPHTHALENE ISOMERS)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 8

14.4 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Class 8 - Corrosive substances

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 856

Instructions de : 852

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## REN HV 36

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	28.06.2019	400001009479	Date de la première version publiée: 28.06.2019

Date d'impression 23.09.2020

conditionnement (avion de ligne)

### IMDG

**14.1 Numéro ONU** : UN 2735  
**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** : AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.  
(TRIMETHYLHEXAMETHYLENEDIAMINE, DIISOPROPYLNAPHTHALENE ISOMERS)  
**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** : 8  
**14.4 Groupe d'emballage** : III  
Etiquettes : 8  
EmS Code : F-A, S-B  
**14.5 Dangers pour l'environnement**  
Polluant marin : oui

### ADR

**14.1 Numéro ONU** : UN 2735  
**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.  
(TRIMETHYLHEXAMETHYLENEDIAMINE, DIISOPROPYLNAPHTHALENE ISOMERS)  
**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** : 8  
**14.4 Groupe d'emballage** : III  
Etiquettes : 8  
**14.5 Dangers pour l'environnement**  
Dangereux pour l'environnement : oui

### RID

**14.1 Numéro ONU** : UN 2735  
**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.  
(TRIMETHYLHEXAMETHYLENEDIAMINE, DIISOPROPYLNAPHTHALENE ISOMERS)  
**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** : 8  
**14.4 Groupe d'emballage** : III  
Etiquettes : 8  
**14.5 Dangers pour l'environnement**  
Dangereux pour l'environnement : oui

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## REN HV 36

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	28.06.2019	400001009479	Date de la première version publiée: 28.06.2019

Date d'impression 23.09.2020

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation - Future sunset date : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 84, 25

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4511, 4510

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

AICS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Listé ou en conformité avec l'inventaire

### Inventaires

## REN HV 36

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	28.06.2019	400001009479	Date de la première version publiée: 28.06.2019

Date d'impression 23.09.2020

AICS (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

#### Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## REN HV 36

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	28.06.2019	400001009479	Date de la première version publiée: 28.06.2019

Date d'impression 23.09.2020

RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.